



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2001-MC-1720

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 352375

DOSSIER N^o : 4515

Objet : Pebercan Inc.
Demande de dispense de prospectus
Pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée le 3 mai 2001;
vu l'article 12 de la Loi sur les valeurs mobilières;
vu l'article 115 du Règlement sur les valeurs mobilières;
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef du service du financement des sociétés :

dispense de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec de 13 546 694 actions privilégiées de catégorie A et de 2 150 000 bons de souscription d'actions ordinaires auprès de Maurel & Prom, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Fait à Montréal, le 4 juin 2001.

Le chef du service du financement des
sociétés,

(s) Josée Deslauriers
Josée Deslauriers

EG/ir